

## **Atos S.E.**

Société Européenne

80, quai Voltaire  
95870 Bezons

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
17<sup>ème</sup> résolution

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Atos S.E.**

Société Européenne

80, quai Voltaire  
95870 Bezons

---

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes  
sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes  
ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
17<sup>ème</sup> résolution

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration, portant sur des critères opérationnels et mesurables, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions pouvant ainsi être attribuées gratuitement ne pourra excéder 1 % du capital social au jour de la présente assemblée générale, étant précisé qu'à l'intérieur de ce plafond, le nombre total des actions attribuées au Président - Directeur Général en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,09 % du capital social au jour de la présente assemblée générale.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

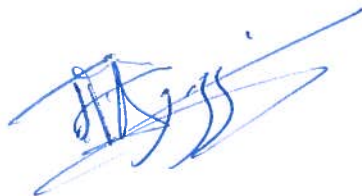
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

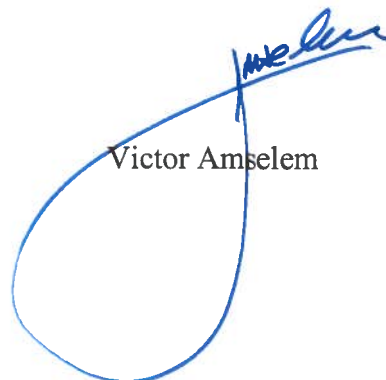
Deloitte & Associés



Jean-Pierre Agazzi

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*



Victor Amselem